



**APPEL A MANIFESTATION D'INTERET POUR LA MISE EN PLACE DU
REPERTOIRE DES ENTREPRISES ET CONSULTANTS AU PROFIT DE
L'INSTITUT NATIONAL DE LA FEMME AU TITRE DU DEUXIEME
SEMESTRE DE L'ANNEE 2025**

N° 103b./PR/INF/SE/AP/SE/DAF/SA 

- I- Dans le cadre de l'exécution du Budget 2025, l'Institut National de la Femme (INF) lance le présent appel à manifestation pour la constitution de son répertoire de fournisseurs, de prestataires, de consultants et d'entrepreneurs régulièrement installés ou des personnes physiques de compétences avérées pour la mise en œuvre des différents programmes et projets au titre de l'année 2025 et pour ses marchés en dessous du seuil de dispenses.
- II- Les candidats intéressés peuvent obtenir gratuitement le dossier complet de constitution de la liste de candidats potentiels à compter du **Lundi 30 juin 2025**. Le présent dossier de constitution de la liste de candidats potentiels fait foi et peut aussi être obtenu en version papier ou en version électronique sous format PDF aux candidats intéressés sur simple présentation de ces derniers au secrétariat administratif de l'Institut National de la Femme à Avenue Jean-Paul II, Carrefour Direction Générale SONEB 01BP3615 Ganhi-Cotonou Tél : 01 20 21 24 15 / 01 51 07 88 88 Email : inf.contact@présidence.bj de 08h à 12h30 et de 14h à 17h30
- III- Les manifestations d'intérêts devront être rédigés en langue française et devront être déposées en deux exemplaires physiques à savoir (01) original

et une (01) copie ainsi qu'une version électronique scannée de la manifestation sur clé USB sous le format PDF, le tout dans une enveloppe unique à l'adresse ci-après : **INF** situé à **Avenue Jean-Paul II, Carrefour Direction Générale SONEB 01BP3615 Ganhi-Cotonou** au plus tard le **lundi 20 juillet 2025 à 10 heures 00 minute**. Le défaut de présentation de la manifestation suivant les modalités prévues dans le présent avis est éliminatoire. Les manifestations d'intérêt qui ne parviendront pas aux heures et dates ci-dessus indiquées, seront purement et simplement rejetées et retournées sans être ouvertes, et aux frais des candidats concernés. Le silence de l'INF ne saurait être assimilé non plus à une quelconque acceptation de dossier dans un cas de dépôt hors délai.

- IV- Les manifestations d'intérêt doivent être soumises par domaine/type de marché. Un même candidat peut déposer des dossiers pour plusieurs ou l'ensemble des domaines listés au point X du présent avis, et pourra être retenu sur la liste pour les marchés concernés, si ses dossiers spécifiques pour chacun de ces dossiers spécifiques pour chacun de ces domaines, sont jugés satisfaisants
- V- Chaque manifestation d'intérêt doit porter clairement la mention « **Manifestation d'intérêt pour LA MISE EN PLACE DU REPERTOIRE DES ENTREPRISES/SOCIETES ET DE CONSULTANTS AGREES AU PROFIT DE L'INSTITUT NATIONAL DE LA FEMME AU TITRE DU DEUXIEME SEMESTRE DE L'ANNEE 2025** ».
- VI- Tout recours des candidats dans le cadre de cette procédure de constitution de liste de prestataires sera exercé suivant les modalités prévues aux articles 116 et 117 de la loi 2020-26 du 29 septembre 2020 portant code des marchés publics en République du Bénin ainsi que ceux du décret 2020-605 du 23 décembre 2020 portant modalités de mise en œuvre des procédures de sollicitation de prix

- VII- Les personnes physiques et morales qui seront inscrites dans lesdits répertoires peuvent être consultées aux besoins pour les marchés de travaux, fournitures, services physiques et de prestations intellectuelles relevant du seuil de dispense et des demandes de cotation
- VIII- Les principaux domaines concernés sont les suivants sans que cette liste ne soit limitative

A- Fournitures de biens et de services

- Acquisition de matériels et mobiliers de bureau
- Acquisition de matériels et accessoires informatiques ;
- Acquisition de produits d'entretien ;
- Acquisition de fournitures et consommables de bureau ;
- Acquisition de consommables informatiques et bureautiques ;
- Acquisition de matériels électriques et équipements de réseaux électriques ;
- Acquisition de matériels audio-visuels et de télécommunications ;
- Prestation de câblage et de maintenance du réseau d'Energie, informatique, et téléphonique ;
- Prestations d'imprimerie/ reprographie/ sérigraphie/ et publicitaires/ couvertures médiatiques ;
- Prestations artistiques/ impresario/ prestations d'hôtesse ;
- Distribution sur le plan national et international de courriers ;
- Assurances ;
- Prestations d'entretien et de nettoyage des locaux et espaces verts ;
- Prestations d'entretien, de réparation et de maintenance des groupes électrogènes ;
- Evènementiels, communications ;
- Entretien préventif et dépannage systématique des appareils de climatisation, des équipements et installations électriques et de plomberie-tuyauterie ;

- Entretien préventif et dépannage systématique du réseau téléphonique et de l'internet ;
- Location de voitures, minibus, de mobiliers, d'équipements bureautiques
- Autres prestations à préciser par le candidat

B- Missions d'Etude et d'assistance

Tout bureau, cabinet de consultant ou consultant individuel spécialisés en :

- Mission complète d'études techniques architecturales et suivi-contrôle ;
- Etudes de recherches/enquêtes/ suivi-évaluation ;
- Appuis-conseils/divers assistances ;
- Recrutements et formations ;
- Elaboration de documents stratégiques (manuels de procédures, etc...)
- Assistance fournie par les cabinets d'expertises comptable inscrits à l'ordre ;
- Autres missions à préciser par le candidat

C- Travaux de BTP

Toute entreprise spécialisée en :

- Construction, réhabilitation de bâtiments ;
- Menuiserie métallique, aluminium et bois ;
- Plomberie, électricité et peinture bâtiments ;
- Aménagement de bureau et d'espaces ;
- Autres travaux à préciser par le candidat

- IX- Les candidats ou soumissionnaires intéressés sont invités à manifester leur intérêt pour les prestations parmi celles citées ci-dessus en fournissant les informations indiquant qu'ils sont qualifiés pour les exécuter.
- Les demandes d'agrément, présentées en deux (02) exemplaires original et version numérique, format PDF sur clé USB, doivent être rédigées en langue française et reliées en un document unique pour les domaines cités supra. Elles doivent être composées des pièces ci-après :

A- Pour les personnes physiques

- Une lettre de manifestation d'intérêt adressée à la Secrétaire Exécutive de l'Institut National de la Femme qui précise la ou les prestations pour lesquelles l'intérêt est manifesté, datée et signée, de personne qualifiée
- Un curriculum Vitae avec photo
- Une copie simple de l'Identifiant Fiscal Unique (IFU)
- Une note détaillée sur les expériences au cours des cinq dernières années de prestations intellectuelles pertinentes sur la rubrique objet de la manifestation d'intérêt suivie des attestations de bonne fin d'exécution émises par les commanditaires desdites prestations ;
- Une copie simple du relevé d'identité bancaire (RIB)
- Toute autre information jugée nécessaire.

B- Pour les personnes morales (Etablissements, sociétés)

- Une lettre de manifestation d'intérêt adressée à la Secrétaire Exécutive de l'Institut National de la Femme qui précise la ou les prestations pour lesquelles l'intérêt est manifesté, datée et signée, de la personne qualifiée ;
- Une présentation détaillée de l'entreprise appuyée par un résumé de ses principales références ;
- Une attestation de non faillite ;
- Une attestation fiscale ;
- Une attestation de la Caisse Nationale de Sécurité Sociale ;
- Une copie certifiée conforme de l'extrait du registre de commerce ;
- Une copie simple du relevé d'identité bancaire (RIB)
- Une copie simple de l'Identifiant Fiscal Unique (IFU)
- Une attestation de non exclusion de la commande publique délivrée par l'ARMP ;

- Une liste des prestation similaires déjà exécutés pour les anciennes entreprises suivies des attestations de bonne fin d'exécution ou procès-verbal de réception régulièrement signés et légalisés pour les trois (03) dernières années et la liste des qualifications et des références professionnelles du personnel d'encadrement pour les entreprises naissantes (nombre d'année d'expérience) ;
- Toute autre information jugée nécessaire.

NB : L'insertion dans la base des prestataires et fournisseurs n'est nullement pour l'INF une obligation. Les personnes physiques ou morales étrangères, compétentes dans l'un des domaines cités ci-dessus et désireuses d'entrer en partenariat avec l'INF devront donner la preuve de leur régularité dans leur pays d'origine.

Fait à Cotonou, le 27/08/2025

